

Arrêté du 15 AVR. 2024

1705 DVA 2

modifiant l'arrêté du 8 avril 2024 fixant au titre de l'année 2024, la composition du jury du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le Garde des Sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 fixant la composition du jury du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrête :

Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 8 avril 2024 est complété comme suit :

Membres :

- Madame LAVIGERIE Clémentine, magistrate, Cheffe de la section législation des mineurs, Sous-Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 AVR. 2024** ANOS .SVA 21

Pour le ministre et par délégation ;
Pour la Directrice de la Protection Judiciaire de la
Jeunesse et par délégation ;
La cheffe du bureau du recrutement et de la formation,

C. FOLEA

